

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 10 DECEMBRE 2021

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 25 novembre 2021,

En présence de 11 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

9 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY,

2 membres suppléant leur titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL
M. Luc CHAPOTON

suppléante de
suppléant de

M. Philippe EYMERY
M. Jean DESESSART

En présence également de :

M. Christian DEMAY
M. Jean CAUWEL

suppléant de
suppléant de

Mme Catherine MARTIN
Mme Chanez HERBANNE

Étaient excusés :

M. Martial DUFLOT M. Frédéric GAMBLIN, M. Medhi RAHOUI, M. Dominique DEVILLERS, M. Frédéric GAMBLIN, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, M. Pascal VERBEKE, M. Jean DESESSART, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2021 12/10-05 relatif à l'autorisation de cession de quatre tracteurs thermiques et de deux groupes électrogènes

CONSIDÉRANT l'achat par la SAGEB de quatre véhicules de piste électriques et l'équipement en 400 Hz de tous les postes avions pour alimenter en énergie les avions en escale dans le cadre du programme Airport Carbon Accreditation,

CONSIDÉRANT que les anciens tracteurs thermiques et les deux groupes électrogènes ne seront plus utilisés par l'aéroport,

CONSIDÉRANT que ces véhicules et équipements font partie du patrimoine de la concession et appartiennent au SMABT,

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 14 DEC. 2021



CONSIDERANT que ces véhicules et équipements peuvent être vendus d'occasion mais requièrent l'autorisation du SMABT en tant que propriétaire,

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

-
- **AUTORISE** la SAGEB à procéder à la vente de ces 4 véhicules et 2 équipements,
 - **AUTORISE** la Présidente à signer tout document/acte relatif à la vente de ces 4 véhicules et 2 équipements dont le produit sera intégré au budget du SMABT.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DEPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 14 DEC. 2021

